

La France et le patrimoine

Les images ne sont pas encore disponibles pour ce cours. Nos graphistes font tout leur possible pour les réaliser au plus vite.

П

Introduction:

Avec plus de 80 millions de touristes étrangers par an, la France est la première destination touristique au monde. La richesse et la grande diversité du patrimoine français (naturel, architectural, historique, culturel, etc.) contribuent de façon non négligeable à l'attractivité internationale de la France. Cette attractivité est accrue par les 45 sites français inscrits au patrimoine mondial, comme le Mont-Saint-Michel, qui accueille plus de 2 millions de touristes chaque année. La gastronomie, mais aussi la littérature et le cinéma français participent également du rayonnement de la France dans le monde. Cette valorisation du patrimoine français s'inscrit dans le temps et a été rendue possible par des politiques publiques spécifiquement dédiées et associant de nombreux acteurs. On peut dès lors se demander en quoi la valorisation du patrimoine en France constitue un vecteur de développement. Nous analyserons d'abord la gestion et la mise en valeur du patrimoine français à travers l'évolution des politiques publiques puis nous verrons en quoi le patrimoine est un facteur de rayonnement culturel de la France dans le monde et un objet d'action diplomatique.

Gestion et mise en valeur du patrimoine français

En 1830, **François Guizot**, alors ministre de l'Intérieur, crée le poste d'Inspecteur général des monuments historiques, marquant les débuts de la **politique publique de gestion du patrimoine** par l'État en France. Dès lors, cette politique n'a cessé d'évoluer.



La gestion du patrimoine français : évolutions d'une politique publique

Entre 1834 et 1870, Prosper Mérimée occupe la charge d'Inspecteur général des monuments historiques. En 1840, il dresse la première liste des monuments historiques, principalement médiévaux, dont il juge la restauration urgente.

C'est ainsi qu'il confie, la même année, la restauration de l'église de la Madeleine de Vézelay à un jeune architecte, **Viollet-le-Duc** (1814-1879) qui est ensuite chargé de la restauration d'autres monuments prestigieux, comme la Sainte-Chapelle (1842) construite par le roi Saint Louis au XIII^e siècle, la cathédrale Notre-Dame de Paris (1843), la cité médiévale de Carcassonne et ses remparts (1844) et l'église Saint-Sernin de Toulouse (1846). Cependant, les restaurations de Viollet-le-Duc ne tardent pas à faire polémique, ce dernier faisant résolument table rase des ajouts apportés aux monuments au cours de l'histoire pour essayer de retrouver leur supposé état originel ainsi qu'il le formula lui-même : « restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné ».

Parallèlement, des **institutions** voient le jour dans le but de **former** des professionnels de la conservation et de la restauration du patrimoine. En 1821 est créée l'École des Chartes, avec pour mission de former les conservateurs des archives. Plus tard, en 1946, est fondé le **corps des architectes des bâtiments de France** en charge de l'entretien et de la conservation des monuments historiques, protégés ou non.

Avec l'avènement de la III^e République (1870-1940), la loi va encadrer la protection du patrimoine. La **loi relative aux monuments historiques** promulguée le 31 décembre 1913, qui demeure aujourd'hui la pierre angulaire des politiques de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en France, admet une **limite inédite au droit de propriété** : elle permet en effet de classer d'office tout bien immobilier, public comme privé, dont la

conservation présente un intérêt national artistique ou historique. La loi de 1913 affirme donc l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité du patrimoine.



Inaliénabilité:

Interdiction de céder à titre gracieux ou pécuniaire un bien appartenant au domaine public.



Imprescriptibilité:

Interdiction de s'approprier un bien du domaine public pour une utilisation privée prolongée.

La loi du 2 mai 1930 étend la notion de patrimoine aux sites naturels à dimension historique, comme les champs de bataille de la Première Guerre mondiale, ou appartenant à l'imaginaire folklorique national tels que la forêt de Brocéliande, site incontournable des légendes arthuriennes. Cependant, il faudra attendre 1960 et la création des parcs nationaux pour que la préservation de la nature devienne un enjeu patrimonial.



Légende arthurienne :

Ensemble de textes écrits au cours du Moyen Âge autour de la figure du roi Arthur et de la quête du Graal.

En 1962, Malraux, ministre de la culture du général de Gaulle fait adopter la loi sur les secteurs sauvegardés et la restauration immobilière. Cette loi étend la notion de patrimoine aux **centres historiques urbains**, qu'elle vise à préserver et mettre en valeur. Les lois successives de **décentralisation**, adoptées dans les années 1980, vont associer les collectivités territoriales à la gestion et à la préservation du patrimoine.

SchoolMouv.fr SchoolMouv: Cours en ligne pour le collège et le lycée 3 sur 14



Décentralisation:

Processus de transfert des pouvoirs décisionnaires et de compétences administratives de l'État vers des collectivités locales distinctes de lui comme les départements, les régions ou les communes.

La propriété d'une partie des monuments historiques a été transférée aux départements tandis que les communes préservent le **patrimoine local**, notamment à travers les plans locaux d'urbanisme (PLU), dont l'un des objectifs est la préservation et la mise en valeur de l'environnement et du patrimoine. Dans les petites communes, cette préservation et cette mise en valeur se traduisent dans les PLU par le recensement et la rénovation du patrimoine local, comme les fontaines ou les lavoirs en zones rurales, ou encore par l'instauration de périmètres de protection autour des églises.



PLU:

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme et de planification élaboré par les communes. Il fixe les orientations d'aménagement et les règlementations applicables aux différents zonages sur le territoire de chaque commune.

En parallèle à la **décentralisation**, des acteurs non étatiques émergent dans le domaine de la restauration et de la valorisation du patrimoine. Il s'agit en premier lieu d'**associations**, dont les bénévoles se mobilisent pour la préservation du patrimoine mais aussi du **mécénat**.



Mécénat:

Action de soutenir matériellement, le plus souvent financièrement, le patrimoine, les arts et la culture.

La **fondation du patrimoine**, créée en 1996, a ainsi pour mission de sauvegarder le patrimoine local. De surcroît, depuis 2018, la mission Bern pour le patrimoine collecte des fonds pour la fondation du patrimoine, notamment à travers la création d'un loto du patrimoine, et incite le public à contribuer à la préservation, la restauration ou la valorisation de 4000 sites en danger partout en France.

Enfin, des **entreprises** financent la restauration de sites prestigieux ; suite à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, en avril 2019, de grands groupes comme LVMH ou Total par exemple, ont promis de verser des dons de centaines de millions d'euros pour permettre la reconstruction de l'édifice. L'État français, afin d'encourager ces dons, a mis en place différentes mesures permettant de défiscaliser une partie de ces actions de mécénat.



À partir de la monarchie de Juillet (1830-1848), l'État français a progressivement mis en place une politique publique de préservation du patrimoine. Cette politique fait de l'État le principal garant de la préservation du patrimoine à travers l'adoption de nombreuses lois, dont la loi de 1913 relative aux monuments historiques. Cependant, avec la décentralisation, de nouveaux acteurs sont venus seconder l'État dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Il s'agit des collectivités territoriales, mais également d'associations ou encore de mécènes, comme des grandes entreprises, dont le rôle s'accroît depuis les années 1980.



La mise en valeur du patrimoine français : entre héritage culturel et reconversion (l'exemple du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais)

La protection et la mise en valeur du patrimoine nécessitent de sensibiliser le public à sa conservation. Pour le protéger, il faut donc le rendre visible, mais aussi le **valoriser**, afin qu'il devienne source de revenus et d'activité économique.

En France, la création des **journées du patrimoine**, en 1984, répond à cet objectif. Concrètement, les journées du patrimoine correspondent à des journées portes ouvertes des monuments historiques, qu'il s'agisse de monuments publics ou privés. Le succès de ces journées du patrimoine a

permis de les étendre à plus de cinquante pays européens entre 1985 et 1991, année où elles furent renommées **journées européennes du patrimoine**. Les samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019, ce ne sont pas moins de douze millions de visiteurs qui y ont pris part en France. Cet engouement populaire pour le patrimoine est également relayé par des émissions de télévision comme *Des racines et des ailes* diffusée sur France 3 depuis 1997. Ces émissions permettent au plus grand nombre de découvrir le patrimoine et ses secrets. Elles contribuent donc à **sensibiliser le public** aux nombreux enjeux qui entourent sa préservation et sa valorisation.

Cette volonté de **rendre visible le patrimoine** n'est pas nouvelle en France.



Dès 1954 par exemple, les panneaux routiers signalent aux automobilistes les monuments historiques à proximité. L'éclairage des monuments contribue également à leur visibilité et à leur valorisation. À Lyon, depuis 1989, la municipalité organise la Fête des Lumières, qui puise ses origines dans une fête religieuse locale du XIXe siècle. La plupart des villes en France ont suivi cet exemple, mettant en valeur leurs monuments historiques par des procédés de mise en lumière.

Enfin, des territoires valorisent leur patrimoine à travers la mise en place de circuits touristiques. Le plus célèbre de ces circuits est sans conteste la route des châteaux de la Loire. Les routes des vins, permettent, elles, d'associer activité économique et découverte du patrimoine en liant ce dernier à un terroir. C'est le cas de la route touristique du champagne, qui permet de mêler découverte du patrimoine historique (exemple de la cathédrale de Reims) et visite des principaux vignobles champenois qui profitent de l'afflux de touristes pour vendre leur production sur place.



Terroir:

Ensemble des terres d'une région ou d'un territoire, considérées du point de vue de leurs aptitudes agricoles et fournissant un ou plusieurs produits caractéristiques de cette région ou de ce territoire. La mise en valeur du patrimoine français a également permis la mise en œuvre d'importants projets de **reconversion économique**. Cette reconversion passe par une diversité d'usages. Certains monuments, une fois restaurés, sont affectés à de nouveaux usages. Quelques-uns deviennent des hôtels, ou des sièges d'entreprises ou d'universités, comme la Manufacture des Tabacs à Lyon réhabilitée en campus universitaire. Des événements culturels permettent également de faire revivre des monuments historiques et accentuent leur attractivité, comme le festival de Jazz organisé chaque année à Vienne, en Isère, au sein du théâtre antique.

L'exemple le plus emblématique de reconversion est sans doute celui du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. À partir du XVIII^e siècle, l'exploitation d'importants gisements de houille (charbon) a participé au désenclavement économique de la région. Avec la révolution industrielle et l'essor de la machine à vapeur, l'extraction minière est devenue la principale activité économique de la région. Cependant, à partir des années 1960, le déclin de la production de charbon et le développement de nouvelles sources d'énergie (pétrole) a posé la question de la reconversion du bassin minier, dont les activités ont pris définitivement fin en 1990. Dans les années 1970, l'État a lancé un programme d'aménagement spécifique des principaux centres urbains du bassin minier. À partir de 1984, la région, qui venait d'être instituée par les lois de décentralisation, repris cette politique à son compte en partenariat avec l'État et les autres collectivités territoriales. Les principaux objectifs de la reconversion étaient de dépolluer et réemployer les nombreuses friches industrielles, mais aussi de mettre en valeur le patrimoine minier, industriel et architectural de la région afin d'en faire le support de nouvelles activités économiques.

Ainsi, entre Estrées-Blanche et Condé-sur-l'Escaut, les anciennes voies ferrées minières se reconvertissent progressivement en itinéraires de promenade et de randonnée. Certains étangs d'affaissement (c'est-à-dire des étangs créés suite à des affaissements de terrain provoqués par l'exploitation minière) sont transformés en bases de loisirs ou en réservoirs faunistiques et floristiques protégés.

Les efforts se portent en particulier sur les **terrils**, ces gigantesques collines artificielles créées par le dépôt des résidus des mines au cours de leur exploitation. Certains terrils ont été reconvertis en projets de loisirs. Ainsi, à

Nœux-les-Mines, le terril n°42 a par exemple été transformé en **piste de ski** artificielle.

→ En quarante ans, ce sont près de 8000 hectares de friches industrielles qui ont été reconvertis.

En outre, cinq grands sites miniers ont été aménagés pour préserver l'héritage industriel de la région notamment dans le cadre d'une **reconversion culturelle**. L'ancienne fosse Delloye par exemple, a été reconvertie en musée et centre historique. Le centre historique minier, qui accueille 150 000 visiteurs par an, conserve la mémoire industrielle du site et constitue un exemple de reconversion réussie, puisqu'il a permis de redynamiser le tissu économique local.

Le **tourisme** participe en effet à faire vivre le patrimoine. En 2017, les musées nationaux ont comptabilisé plus de 32 millions d'entrées. Et, si les monuments historiques les plus visités appartiennent majoritairement au domaine public, comme l'Arc de Triomphe à Paris ou encore le Mont-Saint-Michel, de plus en plus de propriétaires privés de monuments historiques mettent en place des visites et des animations payantes afin de couvrir une partie des frais liés à l'entretien ou à la restauration de ces biens patrimoniaux.

→ Ainsi, le patrimoine contribue à faire de la France la première destination touristique au monde et génère donc une part non négligeable de l'activité économique du pays.



En France, de nombreuses initiatives, dont la plus emblématique est sans doute la création des journées du patrimoine en 1984, tendent à rendre visible le patrimoine et à sensibiliser le public aux enjeux de sa préservation. La valorisation du patrimoine en déclin, à travers sa reconversion, permet également de redynamiser des territoires en perte de vitesse économique comme le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Par ricochet, le tourisme lié au patrimoine contribue de façon non négligeable au financement de sa sauvegarde.

Le patrimoine, facteur de rayonnement culturel de la France dans le monde et objet d'action diplomatique



La langue française occupe une place à part dans le patrimoine culturel français. Le patrimoine culturel s'entend en effet comme l'ensemble des biens matériels ou immatériels possédant une valeur artistique ou historique. Selon la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée par l'Unesco le 17 octobre 2003, le patrimoine culturel immatériel « comprend les traditions orales, les arts du spectacle, les connaissances et le savoir-faire liés à la nature ou l'artisanat, et les pratiques sociales. »

En ce sens, la littérature, mais aussi la gastronomie française peuvent être intégrées à cette définition. La **francophonie** joue par exemple un rôle prépondérant dans le rayonnement culturel de la France.



Francophonie:

Ensemble des pays qui utilisent la langue française ou qui ont le français comme langue officielle, mais aussi des territoires où la langue et la culture françaises se diffusent, par exemple le Qatar devenu membre associé de la francophonie en octobre 2012.

Répandue sur tous les continents du fait, entre autres, de l'histoire coloniale de la France et d'un empire constitué dès le XVI^e siècle (francophones au Québec, Cajuns en Louisiane...) la langue française connaît un rayonnement sans commune mesure grâce à la diffusion de la littérature, du cinéma et des arts français.



À partir des voyages d'exploration de Jacques Cartier, la France a constitué un premier empire colonial outremer puis, au XIX^e siècle le second empire colonial par sa superficie derrière la Grande-Bretagne. Ces colonies étaient essentiellement présentes en Afrique et Asie (Vietnam, Laos, Cambodge).

L'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) fut créée en 1970 à l'initiative de présidents de pays francophones d'anciennes colonies nouvellement indépendantes, comme Léopold Sédar Senghor (Sénégal) et Habib Bourguiba (Tunisie). Elle a pour mission la promotion et la diffusion de la francophonie dans le monde. Elle compte 57 États membres et 20 États observateurs qui se réunissent lors de sommets internationaux réguliers. Elle participe activement au rayonnement culturel de la France dans le monde.



OIF:

Organisation de 88 États et gouvernements qui mènent des actions pour promouvoir la langue française, l'éducation, la paix, les droits de l'homme et le développement durable. Le 15^e sommet de la francophonie s'est tenu en 2014 à Dakar.



La francophonie, grâce aux 220 millions de locuteurs du français dans le monde, constitue donc un vecteur du *soft power* français.



Soft power:

S'opposant au *hard power*, le pouvoir par la force, le *soft power* désigne la puissance d'un État à influencer d'autres États par des moyens pacifiques, notamment par son rayonnement culturel, sa diplomatie.

Le réseau des instituts français concourt à la diffusion de la culture française. Le cinéma français a un rayonnement international à travers de nombreux festivals de films français se déroulant dans des pays comme le

Brésil, l'Australie, le Portugal, la Russie ou le Japon sans compter les festivals internationaux organisés en France, dont le plus connu est sans doute le **festival de Cannes**. Environ 250 films sont tournés chaque année et exportés comme *The Artist* ou *Intouchables* (avec 23 millions d'entrées, il s'agit du film français le plus vu dans le monde).

Pour promouvoir le patrimoine culturel français, la francophonie s'appuie également sur le réseau mondial des **alliances françaises** (1037 implantations dans plus de 130 pays) mais aussi sur la **numérisation** par la Bibliothèque nationale de France d'une grande partie de son catalogue de fonds anciens, dont ses collections de manuscrits. La BNF a en effet pour mission de préserver, d'enrichir et de diffuser le patrimoine documentaire national français.

L'État reconnaît également des entreprises qui préservent des **savoir-faire traditionnels**. Il s'agit notamment de métiers d'art, assimilables au patrimoine vivant, comme la maroquinerie (groupe Hermès), la verrerie, mais aussi de produits, comme la porcelaine de Limoges, recherchée dans le monde entier.

Enfin, la **gastronomie française** joue un rôle prépondérant dans le rayonnement culturel de la France. L'art culinaire français s'exporte en effet à travers le monde, qu'il s'agisse de la boulangerie, de la viennoiserie, de la pâtisserie, de la confiserie ou de l'art culinaire de table ; de nombreux chefs français ouvrent des succursales dans le monde entier, comme à New York ou Londres, mais aussi dans des destinations touristiques à la mode, comme la Thaïlande. Cette exportation du savoir-vivre à la française, à travers la culture et la gastronomie, participe de la reconnaissance à l'international du savoir-faire et de l'art de vivre à la française.



Le patrimoine, et notamment le patrimoine immatériel, contribue au rayonnement culturel de la France dans le monde. À travers la langue française et notamment la littérature française, mais aussi l'art, le cinéma et la gastronomie, la France exporte son savoir-faire et son mode de vie à travers le monde et, par ricochet, accentue son rayonnement culturel à l'international.



Le patrimoine, instrument de l'action diplomatique de la France : l'exemple du repas gastronomique Le rayonnement culturel de la France dans le monde dépend également de la valorisation de son **patrimoine immatériel**.

En 2010, la gastronomie française est classée par l'Unesco au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité. La culture en France du « repas en famille » représente en effet une exception culturelle ancienne en France (on peut la faire remonter aux banquets aristocratiques du Moyen Âge) mais inconnue par exemple du monde anglo-saxon. La gastronomie française s'exporte d'ailleurs bien à l'international. Non seulement de nombreux chefs français ont ouvert des restaurants à l'étranger, mais certains produits gastronomiques français, synonymes de raffinement à travers le monde, s'exportent particulièrement bien, comme le vin, le fromage et le champagne (plus de 130 millions de bouteilles sont exportées chaque année, notamment vers les États-Unis et la Chine).

→ Le repas gastronomique français participe ainsi du rayonnement culturel de la France.

La gastronomie française a su s'affirmer très tôt, dès l'époque moderne, comme un outil diplomatique, notamment sous le règne de Louis XIV (1643-1715) qui en fit un instrument majeur de sa diplomatie à Versailles. Aujourd'hui encore, le repas gastronomique français demeure un outil diplomatique de la France au point que l'on peut parler de **diplomatie culinaire**. Les repas organisés à l'Élysée servent souvent à atténuer les tensions diplomatiques entre la France et ses partenaires où à faire passer subtilement des messages non verbaux. En 1961 par exemple, le général de Gaulle convia le président Kennedy et son épouse à un dîner à Versailles, dans la galerie des glaces illuminée par des centaines de bougies, afin d'atténuer les tensions diplomatiques entre la France et les États-Unis et de renforcer la relation personnelle entre les deux hommes. Parfois, les repas à l'Élysée sont révélateurs des enjeux des tensions diplomatiques entre les États.

En 1999, le président iranien Mohammad Khatami devait effectuer une visite d'État en France incluant un dîner à l'Élysée. Cependant, les services diplomatiques iraniens exigèrent que l'alcool, et notamment le vin, disparaisse de la table de l'Élysée au nom des préceptes islamiques, ce que l'Italie avait accepté la même année. Le président Chirac refusa, considérant d'une part le repas à l'Élysée comme une vitrine de la France et de son patrimoine, dont le vin fait partie, et s'inscrivant d'autre part dans la

continuité du principe de laïcité instauré à la table de l'Élysée par le général de Gaulle (qui avait décidé notamment que le poisson ne serait pas réservé au vendredi). Finalement, le président iranien reporta son voyage en France à la fin de l'année 1999 et rencontra Jacques Chirac pour un thé, où l'alcool ne serait pas présent.

L'usage diplomatique de la gastronomie peut aussi être le moyen de faire passer un message officieux en direction de l'hôte ou même d'un acteur tiers. Ainsi, lors de la visite du président américain Donald Trump à Séoul en 2017, le protocole diplomatique sud-coréen avait pris soin d'ajouter au menu des coquillages pêchés dans les eaux côtières des îles Dokdo (Takeshima en Japonais), qui font l'objet d'un contentieux territorial entre la Corée du Sud et le Japon. Sans soulever officiellement une question qui dérange, l'apparition de ce mets sur le menu était une façon pour la Corée du Sud de rappeler à Washington ses revendications territoriales.



La gastronomie française, classée au patrimoine immatériel de l'humanité par l'Unesco a été élevée au rang d'instrument diplomatique à partir de l'époque moderne. La gastronomie culinaire permet ainsi aux chefs d'État et diplomates français de faire passer des messages non verbaux à leurs homologues et, parfois, de remporter des victoires diplomatiques symboliques. La gastronomie française n'est d'ailleurs pas la principale composante de la diplomatie culinaire française.

Conclusion:

La volonté de préserver et de valoriser le patrimoine français remonte au XIX^^e^ siècle. Cependant, depuis cette époque, la politique publique du patrimoine en France a connu de nombreuses évolutions. Tandis que la définition du patrimoine s'élargissait, l'État associait de nouveaux acteurs à cette politique, comme les collectivités territoriales, les mécènes ou encore certaines associations. Mis en valeur, le patrimoine est devenu une source de rayonnement culturel mais aussi de développement économique pour la France. À travers son patrimoine matériel mais aussi immatériel, la France accentue son rayonnement culturel à travers le monde. La gastronomie française constitue un bon exemple de ce point de vue. Élevée au rang d'instrument diplomatique depuis le règne de Louis XIV, la gastronomie française constitue

